



**AVIS DE COURSE**  
**Rassemblement de Ligue**  
**Catamaran de sports**  
**Autorité organisatrice**  
**VADK'Sports & Ligue voile Haut de France**  
**Dates 3/4 juin 2023**  
**Grade 5A**

[DP], La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

[NP] La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

**1. REGLES**

La régata sera régie par :

1.1 Les Règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile 2021/2024

1.2 Les règles de la classe J80

**2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

2.1 Les IC seront disponibles lors de la confirmation d'inscription

2.2 Les IC seront également affichées sur le tableau **officiel au poste de secours de la licorne**

**3. COMMUNICATION**

3.1 [DP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux

3.2 [DP]Le canal VHF attribué pour le Jury et le Comité de course, ne pourra être utilisé qu'en cas d'extrême urgence par les concurrents.

---

#### 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux: de la classe J80

4.2 Les doivent être effectué en ligne sur le site nautisme en haut de France via le lien suivant : <https://nautismeplaisancehautsdefrance.fr/home/offer?offerKey=390&universe=2>

4.3 Documents exigibles à l'inscription

- a) Pour chaque participant en possession d'une Licence Club FFVoile :
- b) Pour chaque participant n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française : - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros - un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).
- c) Une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage
- d) Pour le bateau  
Le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation

5 DROITS A PAYER 12€/jours/personne repas du Samedi soir inclus !

#### 6. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice

7. SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES Non applicable

#### 9. CONTRÔLE DE L'EQUIPEMENT

Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide

10 PESEE DES VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT Non applicable

#### 11. LIEU

L'emplacement de la zone de course se trouve au large de Dunkerque

## 12. LES PARCOURS

12.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée..

12.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont décrits en annexe PARCOURS

## 13. SYSTEME DE PENALITES

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

## 14. CLASSEMENTS

14.1 Le mode de classement se fera selon le système de point à minima. RCV A4.

14.2 1 course par jour doit être validée pour valider la compétition.

14.4 Courses retirées

(a) Quand moins de **trois** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.

(b) Quand **trois ou plus** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.

**15/16. BATEAUX LOUES, PRÊTÉS, ACCOMPAGNATEURS** : Non applicable

## 18. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 18. PROTECTION DES DONNÉES

**19.1 Droit à l'image et à l'apparence :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

**18.2 Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 19. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile

20. PRIX Non applicable

## 21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter : *TANCHON Rémi, 06 38 43 73 75*

